

République française
TARN

CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 30 janvier 2024

Date de la convocation : 19/01/2024

Le mardi 30 janvier 2024 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 18	Présents : Peggy AMALBERT, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN,
Présents : 13	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphan POUGET
Représentés : 2	
Absents et excusés : 3	Représentés : Guy BARDET représenté par Martine GRANET, Jean-Michel DOYEN représenté par Monique CORBIERE-FAUVEL
Pour : 15	Excusés : Denise STEVENSON, Céline VERGÉ
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2024_07

Objet : Autorisation donnée au Maire de signer l'acte notarié pour régularisation de parcelles suite au bornage place de l'Oulmet

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux place de l'Oulmet, il a été procédé à un bornage afin de délimiter les parcelles D 222, D 1632 et D 1633 et ainsi définir l'espace privé de l'espace public.

Ce bornage porte précisément sur la cession à la commune pour régularisation des parcelles :
D 222, appartenant à M. Fabrice GONTIER pour 27ca
D 1632 appartenant à M. Thierry GONTIER et Mme Yvette FERAL épouse GONTIER pour 18ca
D 1633 appartenant à M. Thierry GONTIER pour 02ca
soit au total 47ca

M. le Maire précise que la commune ayant pris les frais de bornage à sa charge et s'acquittant des frais d'acte notarié, d'un commun accord avec les parties l'acquisition par la commune se fait à l'€uro symbolique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 15 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de M. le Maire,

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié pour les parcelles :

D 222, appartenant à M. Fabrice GONTIER pour 27ca
D 1632 appartenant à M. Thierry GONTIER et Mme Yvette FERAL épouse GONTIER pour 18ca
D 1633 appartenant à M. Thierry GONTIER pour 02ca
soit au total 47ca à l'€uro symbolique.

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

Mis en ligne le : 17/03/2024

Le/La secrétaire

Pierre RUTKOWSKI